



48, rue Victor Hugo  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES  
Mail : [s2ard@reims.snes.edu](mailto:s2ard@reims.snes.edu)  
Tel : 06 13 52 39 03



19, grand' rue  
08160 ETREPIGNY  
Mail : [benoit.hubert@snefsu.net](mailto:benoit.hubert@snefsu.net)  
Tel : 06 03 95 92 41

*Charleville-Mézières le 20 septembre 2009*

à

M. l'Inspecteur d'Académie des Ardennes  
Directeur des services départementaux  
Inspection Académique des Ardennes  
Boulevard François Mitterrand  
08000 Charleville-Mézières

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

A l'occasion des réunions de prérentrée qui se sont tenues dans les établissements scolaires, de nombreuses informations ont été apportées par les chefs d'établissements. Les échos et questions qui nous remontent desdits établissements démontrent que le plus grand flou règne en cette rentrée. Des informations plus contradictoires les unes que les autres circulent et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons par la présente de bien vouloir éclaircir, répondre à un ensemble de questions qui inquiètent nos collègues.

- **Accompagnement éducatif** : après la généralisation de sa mise en place dans tous les collèges en 2008/2009, l'Accompagnement éducatif serait, pour cette année scolaire 2009/2010, « suspendu », dans l'attente d'une circulaire de cadrage de Monsieur le Recteur qui en fixerait les modalités, les projets des établissements étant ensuite « soumis à validation ». Qu'en est-il exactement ? Faut-il comprendre que l'enveloppe budgétaire affectée à ce dispositif ne serait plus aussi conséquente ? Faut-il comprendre que les projets vont être retenus pour les uns, rejetés pour les autres ? Sur quels critères ? Qui forme le groupe de pilotage ayant comme fonction la validation des projets ?

Pour notre information, pourriez-vous nous (faire) envoyer le power point présenté en CTPD, tirant le bilan de l'Accompagnement éducatif dans notre département pour l'année 2008/2009 ?

- La **formation PSC1**, financée l'an dernier sur l'enveloppe allouée à l'Accompagnement éducatif, le sera-t-elle cette année sur une enveloppe distincte, compte tenu du fait qu'il s'agit là d'une formation obligatoire pour tous les élèves de 3<sup>e</sup> (élément du socle commun de connaissances et de compétences à valider obligatoirement) a contrario de l'Accompagnement Éducatif basé, lui, sur le volontariat ?

- **Livrets de compétences** : à notre connaissance, aucun bilan des expérimentations menées sur les 3 livrets précédents n'a été fait, aucun texte réglementaire ne stipule la généralisation de ce nouveau mode d'évaluation, la DGESCO préconisant seulement le fait que l'année 2009/2010 soit une année de transition permettant aux enseignants (et aux élèves ? et aux parents ?) de se l'approprier... Pourquoi alors une telle confusion (la lettre de rentrée des IPR d'Histoire-Géographie évoque bien « la généralisation des livrets des compétences pour cette année scolaire 2009/2010 »...), pourquoi des consignes et des pratiques aussi diverses dans les collèges ardennais ?
- **Histoire des arts** : outre le fait, évoqué en CTPD, que les nouveaux programmes de 3è en Histoire-Géographie intégrant ce nouvel enseignement n'entreront en vigueur qu'en 2012..., sachant cependant que les élèves qui le souhaitent peuvent le choisir en option pour le DNB 2010, quelles consignes ont été données dans les établissements ?

Vous remerciant à l'avance des précisions et des réponses que vous voudrez bien nous apporter, nous vous prions, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de recevoir nos respectueuses salutations.

Pour le SNES  
Karine FUSELIER, secrétaire départementale

Pour le SNEP  
Benoît HUBERT, secrétaire académique